



STATISTIQUES ET INDICATEURS

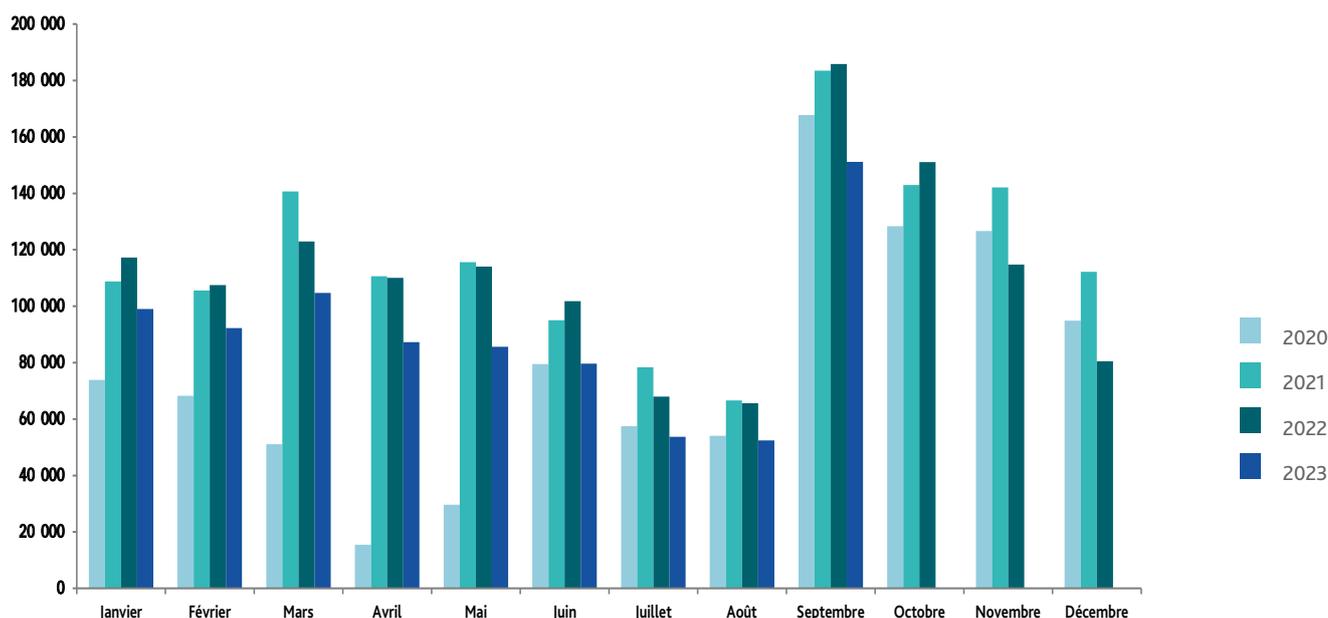
LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^E TRIMESTRE 2023



Le nombre des entrées en formation s'établit à 257 320 au 3^e trimestre 2023, en recul de 19,4% sur un an

Entre juillet et septembre 2023, 257 320 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail¹ sont entrés en formation. Le nombre d'entrées en formation enregistre une baisse de 19,4% sur un an (-62 100 entrées). Cette baisse s'explique notamment par le net recul des entrées en formations CPF autonome (-39%, -54 150 entrées) représentant la plus forte baisse sur cette période.

GRAPHIQUE 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

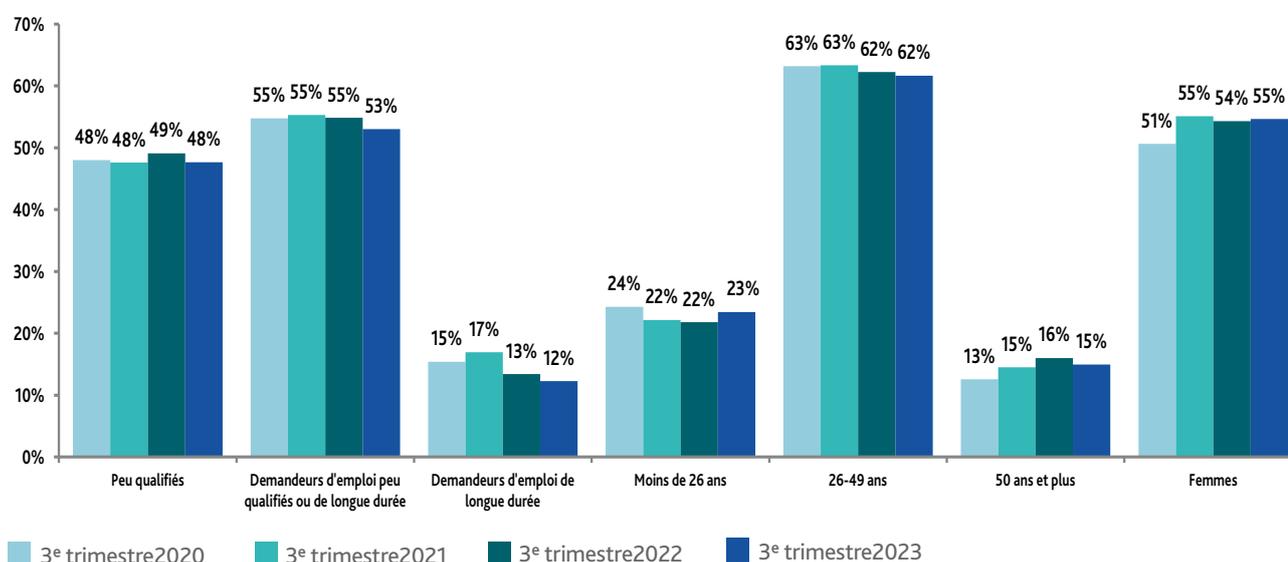
1. L'opérateur France travail était jusqu'au 31 décembre 2023 l'opérateur Pôle emploi.

LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTRANTS EN FORMATION ÉVOLUENT LÉGÈREMENT, EN LIEN AVEC L'ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS

Au troisième trimestre 2023, un peu moins de la moitié des entrants en formation (48%) sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés [cf. graphique 2].

Par ailleurs, 12% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée ; cette part diminue de 1 point sur un an en lien avec la baisse du volume de ce public dans le nombre total de demandeurs d'emploi. La part des femmes (55%) augmente de 1 point, retrouvant son niveau du 3^e trimestre 2021. La part des entrants en formation de 50 ans ou plus diminue pour la première fois depuis 2020 (-1 pt sur un an) alors que celle des moins de 26 ans augmente pour la première fois depuis 3 ans (+1 pt sur un an), en lien avec l'évolution des caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits sur la période.

GRAPHIQUE 2
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU TROISIÈME TRIMESTRE 2023



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

33% DES ENTRÉES EN FORMATION MOBILISENT LE CPF AUTONOME

Au 3^e trimestre 2023, avec 84 060 formations, la part des formations CPF Autonome dans le total des entrées en formation est de 33%, en baisse de 10 pts sur un an [cf. [tableau 1](#)]. La part des formations financées, totalement ou partiellement, par France Travail progresse de 3 points par rapport au troisième trimestre 2022 : elle est de 28%. La part des formations financées par un Conseil Régional augmente de 5 points et atteint 31% au troisième trimestre 2023, soit près de 80 000 entrées.

TABLEAU 1
RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	3 ^e trimestre 2020	3 ^e trimestre 2021	3 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2023
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	8%	8%	8%	8%
AIF	11%	8%	9%	10%
POEI	2%	2%	3%	3%
AFPR	4%	3%	3%	4%
POEC	3%	2%	2%	3%
Conseil Régional	31%	28%	26%	31%
Autres formations (Agefiph, etc.)	6%	5%	6%	9%
CPF Autonome	34%	44%	43%	33%
Par objectif de formation				
Certification	47%	49%	51%	52%
Professionnalisation	11%	8%	8%	8%
Pré-qualification	4%	4%	4%	5%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	6%	5%	6%	7%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	7%	8%	8%	8%
Mobilisation, aide au projet professionnel	4%	4%	4%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	15%	16%	13%	10%
Formation à la création d'entreprise	4%	5%	4%	3%
Autres	3%	2%	1%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les entrées en formation pour objectif de certification ont légèrement augmenté sur un an (+1 pt), elles représentent plus d'une formation sur deux. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue sur un an (-3 pts) et celle visant la création d'entreprise subit également une légère baisse (-1 pt). Les parts des entrées pour professionnalisation et pour remise à niveau restent stables sur un an. Les parts des formations pour pré-qualification, adaptation au poste de travail, mobilisation ou aide au projet professionnel sont en hausse de +1 pt sur un an.

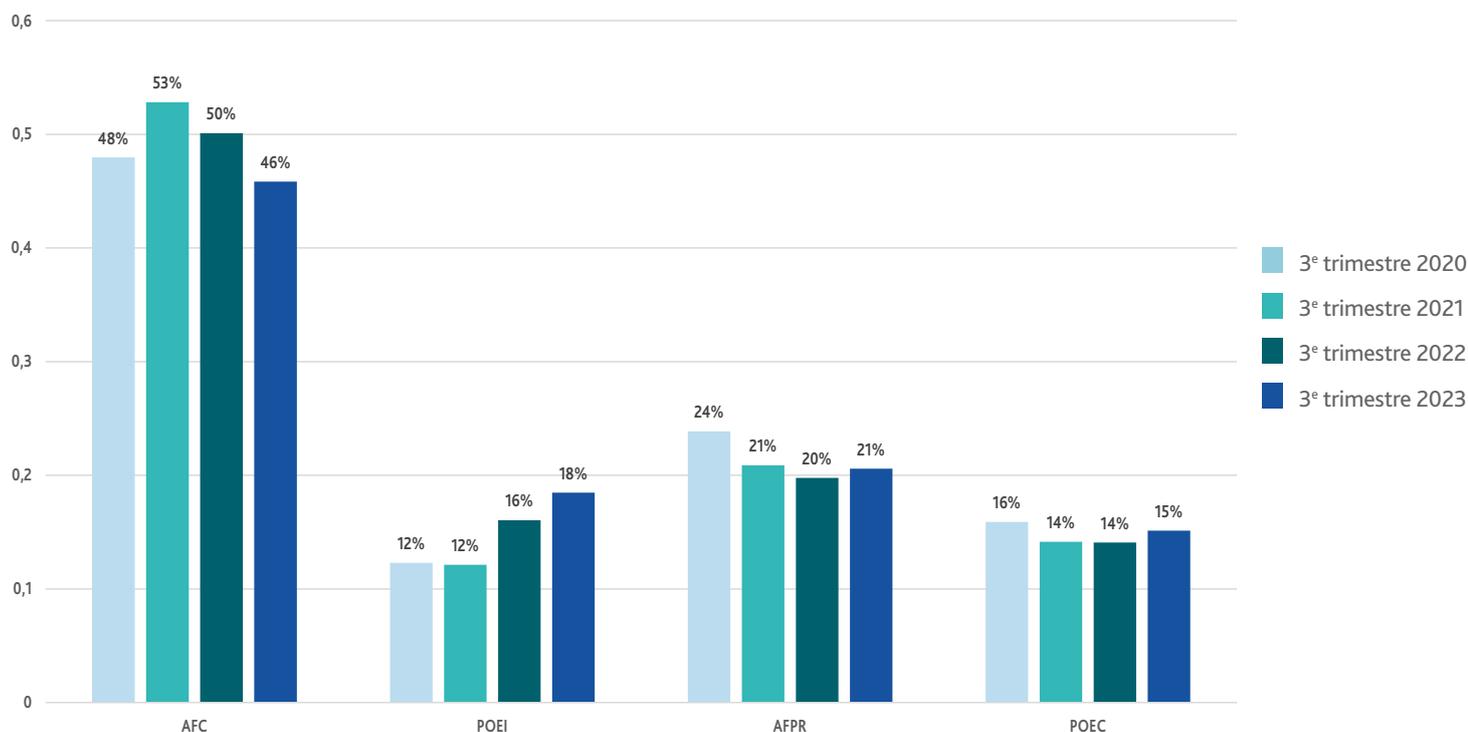
46% DES FORMATIONS FINANCÉES PAR FRANCE TRAVAIL HORS AIF MOBILISENT L'AFC

Au troisième trimestre 2023, on compte 72 000 formations financées par France Travail (en baisse de -9,4% sur un an). Ces formations peuvent prendre plusieurs formes : des sessions de formations collectives conventionnées par France Travail (Actions de formation conventionnées - AFC), des formations préalables à un recrutement (Actions de formation préalable au recrutement - AFPR et Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle - POEI), les POE collectives (financées par les OPCO et France Travail), qui permettent d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. France Travail peut également accorder un financement pour une formation professionnelle lorsque les autres dispositifs ne peuvent pas être mobilisés (L'aide Individuel à la formation - AIF).

Aussi, la baisse du nombre de formations financées par France Travail au troisième trimestre 2023 est principalement due à celles du nombre d'AFC et d'AIF. Les AFC représentent, au troisième trimestre 2023, 46% des formations financées par France Travail (exclusion faite des AIF), en baisse de 4 points sur un an.

La part des AFPR a diminué de 2020 à 2021 mais elle tend à se stabiliser depuis autour de 21%. La part des POEI est en hausse continue depuis 2020 avec une augmentation de 2 points sur un an et de 6 points sur 3 ans. Enfin, la part des POEC est en légère hausse sur un an (+1 pt).

GRAPHIQUE 3 EVOLUTION DES FORMATIONS FINANCÉES PAR FRANCE TRAVAIL HORS AIF



Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail entrés dans une formation financée par France Travail, hors AIF
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS REMONTE EN 2023

La durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi avait baissé continuellement entre 2020 et 2022 avec la montée en charge des formations financées par le CPF autonome (le nombre d'entrées en formation CPF autonome est multiplié par plus de 3,3 entre 2020 et 2022) dans leur grande majorité de très courte durée. La forte hausse au 3^e trimestre 2023 (+73 heures sur un an, [cf. tableau 2]) s'explique par celle de la durée des formations financées par le CPF autonome (+21 heures sur un an) et la baisse de leur proportion dans l'ensemble des entrées en formation. Cette hausse de la durée globale s'accompagne toutefois d'une baisse de la durée de la majorité des autres formations, hormis les POEC dont la durée augmente de 12 heures sur un an.

Les formations portant sur les créations d'entreprises, l'élargissement des compétences et la pré-qualification voient leur durée augmenter de respectivement +21 heures, +21 heures et +12 heures par rapport au troisième trimestre 2022, en lien avec la diminution des formations CPF autonome qui occupent une part importante dans ces objectifs de formation. Toutefois, les plus fortes hausses sur un an sont à mettre à l'actif des formations de certification (+106 heures) et de remise à niveau (+63 heures). Les autres formations voient toutes leur durée moyenne diminuer sur un an.

TABLEAU 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2020	3 ^e trimestre 2021	3 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2023
Ensemble	506	475	449	522
Par type de formation				
AFC	510	604	568	561
AIF	319	338	325	321
POEI	244	267	286	272
AFPR	286	278	271	269
POEC	353	329	359	371
Conseil Régional	1 075	1 111	1 111	1 098
Autres formations (Agefiph, OPCA...)	950	954	818	718
CPF Autonome	61	79	67	88
Par objectif de formation				
Certification	749	705	665	771
Professionnalisation	373	405	389	386
Pré-qualification	299	273	250	262
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	271	274	278	271
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	215	180	202	264
Mobilisation, aide au projet professionnel	295	293	246	226
Perfectionnement, élargissement des compétences	201	160	117	138
Formation à la création entreprise	49	53	48	68

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

CINQ CHAMPS DE FORMATION CONCENTRENT LA MOITIÉ DES ENTRÉES EN FORMATION

Au troisième trimestre 2023, les dix premiers champs de formation concentrent un peu plus de 75% des entrées en formation² [cf. tableau 3].

Plus précisément, cinq champs regroupent la moitié des entrées en formation : le transport (19%), le développement professionnel et personnel (17% : préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), la santé (10%), les langues et l'action sociale (respectivement 6% et 5%). Au sein du top 10, ce sont les formations dans le champ de la santé et de l'action sociale qui ont les durées moyennes les plus élevées (respectivement 1 993 et 1 294 heures). En revanche, les formations en manutention (91 heures) et gestion des organisations (125 heures) sont relativement courtes.

2. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature V13.

TABLEAU 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2020		3 ^e trimestre 2021		3 ^e trimestre 2022		3 ^e trimestre 2023	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	15%	146	15%	120	16%	123	19%	143
Développement professionnel et personnel	12%	315	10%	309	13%	257	17%	255
Santé	8%	1 982	8%	2 022	7%	1 936	10%	1 993
Langues	6%	148	9%	98	6%	144	6%	187
Action sociale	4%	1 395	5%	1 290	4%	1 304	5%	1 294
Manutention	7%	91	5%	103	5%	86	5%	91
Services commerces proximité	3%	458	4%	408	4%	398	4%	365
Secrétariat assistanat	3%	674	3%	641	3%	569	4%	553
Gestion organisations	5%	95	6%	80	5%	82	4%	125
Hôtellerie restauration	3%	350	2%	421	2%	413	3%	406

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3^e trimestre 2023 sont présentés ici.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Léo LACHKAR
 Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Évaluation

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Compte personnel de formation (CPF)** : l'application « Mon compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Ces formations sont dénommées CPF Autonome.
- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : intègrent notamment les stages financés par les Conseils régionaux et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et France Travail. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou permettant d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le demandeur d'emploi peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le [site](#).

Directeur de la publication
Thibaut GUILLUY

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

FranceTravail
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.FRANCETRAVAIL.ORG



ISSN 2555-8404